

Comité permanent de la condition féminine

Les besoins en Colombie-Britannique

Le 18 novembre 2016, le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a publié ses constatations et ses recommandations après avoir examiné la mesure dans laquelle le Canada respecte ses obligations au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW). Non seulement l'égalité entre les hommes et les femmes a régressé au pays au cours des vingt dernières années, mais la Colombie-Britannique accuse un retard par rapport au reste du Canada dans un certain nombre de domaines cruciaux, notamment :

- La Colombie-Britannique affiche constamment le taux de pauvreté le plus élevé au Canada, et le taux de pauvreté chez les femmes célibataires, principalement les mères monoparentales, est scandaleusement élevé. Qui plus est, la Colombie-Britannique est la seule province qui ne s'est pas encore dotée d'un plan de réduction de la pauvreté.
- C'est chez les mères monoparentales qu'on observe le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé en Colombie-Britannique; ce taux est plus élevé que la moyenne des ménages comparables au pays.
- Le revenu des femmes en Colombie-Britannique est bien en deçà du revenu moyen des femmes ailleurs au Canada, et l'écart salarial entre les travailleurs et les travailleuses de la province est plus important que la moyenne nationale.
- Le nombre de femmes sur le marché du travail en Colombie-Britannique, le nombre de places en service de garde réglementé dans la province et les subventions provinciales pour des places en service de garde sont tous en deçà de la moyenne canadienne. En revanche, les frais que paient les parents pour les places en service de garde réglementé sont plus élevés que la moyenne nationale.
- Les services de première ligne axés sur les femmes et les enfants victimes de violence souffrent d'un sous-financement chronique, malgré le fait que le nombre d'homicides liés à la violence conjugale est à la hausse dans la province.
- En Colombie-Britannique, les dépenses par habitant consacrées à l'aide juridique – des services dont les femmes ont absolument besoin pour faire respecter leurs droits et pour fuir la violence conjugale – sont de beaucoup inférieures à la moyenne nationale¹.

La Colombie-Britannique travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté, qui prévoit un rapport sur les constatations dans la collectivité, dans le but de présenter une loi sur la réduction de la pauvreté à l'automne 2018. Grâce à l'appui de l'organisme BC Housing et de son programme Homeless Prevention offert à l'échelle de la province, il a été possible de créer des ressources considérables pour les femmes qui quittent les centres d'hébergement et pour leur donner les moyens de passer à l'étape suivante de l'hébergement. Malheureusement, pour certaines d'entre elles, il n'y a tout simplement pas assez de services offerts.

¹ Le groupe de la Colombie-Britannique sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW), « Campaign calls on BC government and official opposition to 'step up for Women's equality' », BC Public Interest Advocacy Centre, février 2017 : <http://bcpiac.com/step-up-for-women/> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Les besoins à Victoria

Dans le district régional de la capitale (DRC) de Victoria² plus particulièrement, Statistique Canada rapporte que l'on compte 45 215 femmes, dont 66 % sont des femmes célibataires considérées comme pauvres : c'est le taux de pauvreté le plus élevé de l'ensemble des sous-groupes. Le faible revenu de ces femmes les empêche de se trouver un logement décent sur le marché du secteur privé; les programmes de logement du secteur public ciblent les familles et les aînés. Ajoutons que le taux d'inoccupation inférieur à zéro combiné à la rareté des studios et des logements à une chambre dans le DRC complique énormément les choses pour les femmes célibataires et vulnérables qui se cherchent un logement convenable. La seule possibilité viable est un logement accessoire dans une maison existante. Par conséquent, les femmes célibataires (dont la plupart n'ont qu'un modeste revenu) ont beaucoup de difficulté à se trouver un logement abordable lorsqu'elles fuient une relation malsaine.

Il est urgent de se pencher sur la violence faite par un partenaire intime à l'échelle nationale

Les statistiques de la Fondation canadienne des femmes présentées ci-dessous montrent l'étendue des répercussions de la violence conjugale et des mauvais traitements au Canada :

- Environ tous les six jours au Canada, une femme est assassinée par son partenaire intime;
- Soixante-sept pour cent des Canadiens disent connaître personnellement une femme ayant déjà été victime de violence physique ou sexuelle;
- Tous les soirs, plus de 6 000 femmes et enfants dorment dans un refuge parce qu'ils ne sont pas en sûreté à la maison;
- Le nombre de femmes autochtones assassinées est six fois plus élevé que celui des femmes allochtones;
- Les femmes qui s'identifient comme lesbiennes ou bisexuelles sont de trois à quatre fois plus susceptibles que les femmes hétérosexuelles de rapporter des incidents de violence conjugale et une personne trans sur deux est victime d'agression;
- Les enfants qui sont témoins de violence à la maison sont deux fois plus à risque de souffrir de troubles psychiatriques que les enfants qui grandissent dans un foyer sans violence;
- Soixante-dix pour cent des incidents liés à la violence conjugale ne sont pas signalés à la police.

Il arrive que les personnes victimes de violence conjugale restent avec leur abuseur parce qu'elles dépendent de lui financièrement; mettre fin à une relation malsaine suppose parfois de faire le « choix » entre rester avec son abuseur et tomber dans la pauvreté et l'itinérance. Une étude en particulier révèle que 40 % des victimes de violence conjugale disent que cette situation fait en sorte qu'il est difficile d'aller travailler et 8,5 % disent avoir perdu leur emploi en raison des agressions. Enfin, la violence contre les femmes coûte aux contribuables des milliards de dollars chaque année; collectivement, les Canadiens dépensent 7,4 milliards de dollars uniquement pour faire face aux conséquences de la violence conjugale³.

Urgence d'affranchir les femmes des relations malsaines

² Selon le *Rapport sur le marché locatif de 2017* de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, la Grande région de Victoria (la région métropolitaine de recensement de Victoria) englobe Victoria, Esquimalt, Oak Bay, Saanich, Central Saanich, North Saanich, Sidney, Esquimalt, Langford, View Royal, Colwood et Sooke.

³ La Fondation canadienne des femmes, « La violence faite aux femmes » : <https://www.canadianwomen.org/fr/les-faits/violence/>. Voir également le Rond-point de l'itinérance, « Violence familiale » : http://rondpointdelitinerance.ca/itinérance/violence-familiale?_ga=2.178668588.966879733.1542051736-29795121.1494957039.

Nous avons besoin : d'un financement de base cohérent pour maintenir les programmes et les services actuels pour ainsi **éliminer les listes d'attente** – de cette manière, nous pourrions offrir plus que des solutions temporaires aux femmes et aux enfants traumatisés; de **campagnes de sensibilisation et de prévention** ainsi que de **campagnes médiatiques** pour mettre fin au cycle de la violence; de **nouvelles installations**, surtout des maisons de deuxième et de troisième étape pour répondre à la demande, comme le financement fédéral qu'a reçu l'organisme BC Housing pour aider les femmes qui fuient la violence faite par leur partenaire intime; de services d'**aide juridique** spécifiquement offerts aux victimes de violence conjugale; d'**une réforme du système judiciaire** pour protéger les femmes et leurs enfants au moyen d'une évaluation de chacun des cas qui serait axée sur les comportements dangereux et non sur la protection des droits du père violent coûte que coûte. À Victoria, en Colombie-Britannique, Andrew Berry a tué ses deux filles, Aubrey, quatre ans, et Chloe, six ans, parce que le tribunal tenait à ce que le père ait droit à une visite sans supervision la veille de Noël, chez lui, alors qu'il n'avait pas l'électricité. Malheureusement, les signes avant-coureurs de cette tragédie sont passés inaperçus. Les cas à haut risque devraient être aiguillés vers les **unités régionales de lutte contre la violence**.

Respectueusement soumis, Makenna Rielly, M.A., directrice générale – 250-592-2927 poste 216